



Délais de livraison non respecté.

Par **rozenn**, le **09/03/2008** à **15:45**

Bonjour,

Le délais de livraison de notre acquisition est dépassé, la construction n'est toujours pas hors d'eau, le promoteur est incapable de prévoir une date de livraison, nous allons être "dehors" sous peu. Cette construction comporte beaucoup de malfaçons. Du fait du non respect de la date de livraison, le promoteur a t-il juridiquement rompu le contrat ? Sommes-nous en droit de récupérer l'argent investi (argent personnel) pour acheter autre chose . Merci de nous renseigner;